



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

LE PLAN ANTI-CRISE COVID-19 DE VOTRE OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO EP) : PRESENTATION ET ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

En partenariat avec l'opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP)

30 NOVEMBRE 2020

11H - 12H30

VISIO-CONFERENCE

LE PLAN ANTI-CRISE COVID-19 DE VOTRE OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO EP) : PRESENTATION ET ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Programme



Nathalie ROUX, EPEC : Présentation du Service d'appui RH aux TPE / PME



Youssef SMAYOU, Délégué territorial Paris

- Les missions de l'OPCO EP en direction des TPE / PME et les enjeux de la mise en place d'un plan anti-crise
- Le plan anti-crise : une offre de service globale
- Des actions collectives



Sana EL MAJDOUBI, Chef de projet :

- Le diagnostic performance reprise
- La prestation de conseil

ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES



PRESENTATION DU SERVICE D'APPUI RH AUX TPE / PME PARISIENNES

Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques,
Service d'appui RH aux TPE / PME

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

Depuis le 1^{er} juin 2020, financé par l'Etat et la Ville de Paris, labellisé par l'Etat

Gratuit pour les entreprises

Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**



Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Qui ont besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien, mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **sessions d'information** qui permettent de partager ses interrogations et d'échanger entre pairs, des **visio-conférences** pour se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - Service d'appui RH aux TPE / PME et une Lettre d'information mensuelle



LES MISSIONS DE L'OPCO EP EN DIRECTION DES TPE / PME ET LES ENJEUX DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN ANTI-CRISE

Youssef SMAYOU
Délégué territorial Paris

Les missions des OPCO

1.

Apporter un appui technique aux branches professionnelles adhérentes en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance

2.

Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE-PME de moins de 50 salariés pour :

- Les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- Améliorer l'accès des salariés à la formation professionnelle

3.

Assurer le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par alternance – « Pro-A ») selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles





Des solutions adaptées aux besoins des entreprises

S'informer

- Hub de l'Alternance
- Webinars
- Assistance juridique : question-formation.com
- Guides pratiques
- Événements territoriaux

Former

- Formations 100 % financées
- Annuaire des formations à distance
- Actions de formation collectives
- Formation interne accompagnée
- Formation à l'entretien pro à distance

Recruter

- Aides exceptionnelles pour l'emploi des jeunes
- Hub de l'alternance : signature des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, mise en relation avec les CFA
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POEC)

Être accompagné

- Diagnostic performance Reprise
- Prestation Conseil RH
- Hub de l'alternance

Crise post Covid-19

Des conséquences multiples pour les entreprises françaises

35 %

de perte d'activité pendant le confinement

- 50 %

de perte d'activité pour 60 % des TPE

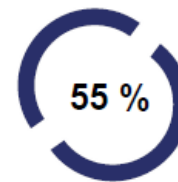
- 9 %

de PIB en 2020

Des conséquences directes sur la survie des entreprises



de risques de faillites d'entreprises estimées fin 2020



des TPME craignent un dépôt de bilan en 2021

Des effets majeurs sur les individus, des jeunes aux salariés



- **La perte de son emploi**, principale crainte des français : **79% des français** considèrent la crise économique comme la plus grande menace, notamment au regard des impacts sur leur emploi.
- **52% des salariés** souhaitent acquérir de **nouvelles compétences** suite au confinement et à la modification de leur activité professionnelle
- **45%** souhaitent la non-obsolescence de leurs compétences



LE PLAN ANTI-CRISE : UNE OFFRE DE SERVICE GLOBALE

Youssef SMAYOU
Délégué territorial Paris

Une offre globale dans le cadre du Plan Anti Crise



L'OPCO EP PROPOSE DES SOLUTIONS DE REPRISE D'ACTIVITÉ, 100% FINANCÉES *

DES FORMATIONS POUR REBONDIR, 100 % FINANCEES

Les entreprises bénéficient jusqu'à 100% * de prise en charge des coûts pédagogiques de toutes les formations permettant de développer les compétences et l'employabilité de leurs salariés.

DES CONSEILS POUR UNE REPRISE D'ACTIVITÉ 100 % FINANCES

L'OPCO EP propose aux entreprises éligibles (TPME -250 salariés) l'accompagnement par des consultants experts.

DES SOLUTIONS DE RECRUTEMENT GRACE AUX AIDES EXCEPTIONNELLES DU PLAN DE SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES

L'OPCO EP propose des mesures pour l'emploi en alternance et des aides spécifiques pour l'emploi des jeunes de moins de 26 ans en CDI ou CDD

** Sous réserve des fonds disponibles + en fonction de l'effectif de l'entreprise*



Le Plan anti-crise
et Développement
de l'alternance,
une réponse forte
et rapide

Dans ce contexte inédit, dans le sillage des annonces gouvernementales, l'OPCO EP a décidé d'agir très rapidement et de façon très ciblée pour structurer et déployer un plan d'actions anti-crise & alternance reposant sur les compétences de l'OPCO EP, et visant à lutter contre les effets connus et anticipés de cette crise majeure



QUE JAMAIS
À VOS CÔTÉS

L'OPCO EP vous propose des
solutions **100% financées***
pour soutenir votre activité.

** Sous réserve des fonds disponibles + en fonction de l'effectif de l'entreprise*



DES ACTIONS COLLECTIVES

Youssef SMAYOU
Délégué territorial Paris

Les Actions Collectives transverses 100 % distanciel, c'est quoi ?

Les Actions Collectives Interbranches consistent à **proposer une solution formation clés en main pour répondre aux besoins communs** de plusieurs entreprises afin de donner aux salariés un accès plus large à la formation professionnelle. Elle s'adresse à toutes les entreprises de moins de 50 salariés adhérentes à l'OPCO EP.

Sa valeur ajoutée

- Favoriser l'accès à la formation des salariés des TPME dans un contexte de crise sanitaire ;
- Faciliter l'accès au service pour les entreprises et les salariés ;
- Accéder à des contenus de formation de qualité adaptés à l'évolution des modes de consommation ;
- Répondre de manière collective aux besoins en compétences des entreprises impactées par la conjoncture.

Ce service est une des réponses à l'évolution des modes de consommation de la formation.

La loi du 5 septembre 2018 prévoit la mise en œuvre d'un plan de développement des compétences et de nombreuses dispositions sont prises pour renforcer le rôle de « **l'Entreprise Apprenante** ». Elle souligne notamment la responsabilité de l'entreprise dans le cadre du maintien de l'employabilité de ses salariés.



Actions Collectives transverses Contenu de l'Offre

1

**8 thématiques
100 % à distance**

2

**Financement à 100 %
des coûts
pédagogiques
(forfait utilisateur)**

3

**Inscription en ligne
100 % dématérialisé**



Contenu

8 thématiques liées à la conjoncture

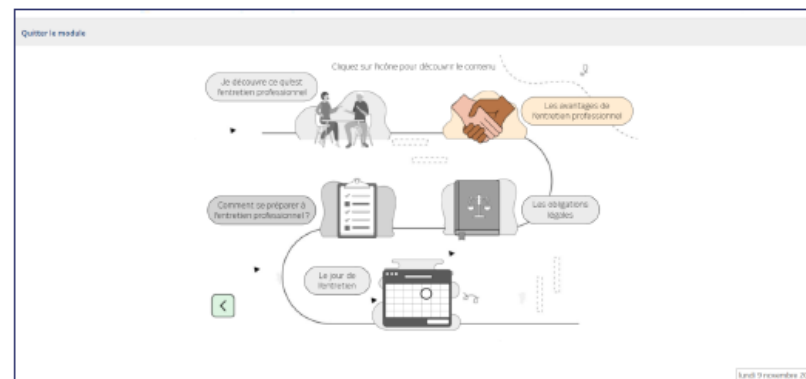
- 1 Prévention des risques professionnels
- 2 Dirigeant de TPME
- 3 Les essentiels du management
- 4 Management à distance & télétravail
- 5 Savoir gérer son temps et ses priorités
- 6 Savoir gérer son stress en situation de travail
- 7 Savoir aménager l'espace de vente
- 8 eCommerce : franchir le pas

Formation à l'entretien pro à distance

Novembre

La formation entretien pro en FOAD C'est quoi ?

Il s'agit d'une formation gratuite et à distance pour mieux se préparer et appréhender les étapes clés d'un entretien professionnel employeur/salarié.



Le contenu

Une formation à l'entretien professionnel gratuite et à distance.

Elle propose 2 parcours, salarié et employeur, afin d'apprendre à préparer un entretien professionnel.

Cette formation de 45 minutes propose un contenu diversifié s'appuyant sur des vidéos, podcasts et activités interactives, à visionner à son rythme.

Les modalités

- Une fois le formulaire renseigné, l'entreprise reçoit un mail contenant un lien d'accès à la plateforme « 360Learning » et êtes invité à rejoindre la formation dès qu'une session est programmée.
- La première session ouvrira le 2 décembre.
- Inscrivez-vous pour en savoir plus sur l'entretien professionnel et savoir comment vous y préparer : <https://www.opcoep.fr/formation-entretien-professionnel/>
- Des guides pratiques seront prochainement disponibles sur le site OPCOEP.FR



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Le plan anti-crise de l'OPCO EP : les actions collectives

questions posées / réponses apportées

Ces actions sont-elles mobilisables sur tout le territoire national ou uniquement à Paris ?

■ Cette offre de service est la même pour tout le territoire national, qu'il s'agisse des actions financées à 100 %, des actions de formation collective. Le plan est déployé à l'échelle nationale et toute entreprise, adhérente à l'OPCO EP, quel que soit son territoire, a la possibilité de bénéficier de cette offre de service.

Concernant le plan anti-crise, la date butoir de dépôt des dossiers de demandes de formation est-elle le 30 novembre ?

■ Nous demandons aux entreprises de déposer les dossiers le plus tôt possible. Nous demandons à ce qu'ils soient déposés le 30 novembre pour permettre aux services de les gérer administrativement. Nous avons une double contrainte : le traitement de tous les dossiers au 31 décembre 2020 et la contrainte budgétaire. A la fin de l'année, le budget dédié peut être consommé. Si vous avez des demandes à engager, vous pouvez encore le faire car l'accès en ligne n'est pas clôturé. Faites-le maintenant. Il vous sera indiqué si votre demande peut être financée ou pas. Si vous avez un conseiller formation, rapprochez-vous de votre conseiller pour qu'il puisse bien suivre vos demandes déposées à la fin de l'année et vous indiquer la priorité des dossiers qui seront traités.

Concernant les formations qui commenceront en janvier, est-ce que l'on peut faire les demandes de prise en charge sachant que l'on ne connaît pas encore le financement des formations en 2021 ?

■ Les règles de prise en charge 2021 ne sont pas encore connues. Les branches professionnelles définissent leurs règles de prise en charge pour les valider fin décembre. Pour les dossiers 2021, il est préférable d'attendre le mois de janvier pour les engager.



LA PRESTATION DE CONSEIL

Sana EL MAJDOUBI
Chef de projet

Le diagnostic performance reprise

Disponible

C'est quoi ?

Un diagnostic qui permet d'identifier et de répondre aux principales zones de risques, découlant de la crise du COVID-19

Le contenu

Le diagnostic est axé sur les thématiques suivantes: sortie de crise, maturité numérique, politique RH, finance, économie, commercial, etc.

Les résultats du diagnostic sont accessibles directement en ligne par l'entreprise sous la forme d'un plan de préconisations personnalisé.

Les modalités

- **1 diagnostic online en autonomie** d'une durée de 15 min environ, centré sur l'impact de la crise et les besoins pour la reprise d'activité. Mis en ligne sur le site Internet, page ODS.
- **1 diagnostic accompagné** (1h max), administré avec le concours des conseillers (choix des thématiques de leur ressort).



La prestation Conseil, c'est quoi ?

La prestation Conseil (PCRH) est un accompagnement en conseils pratiques et opérationnels sur-mesure par un expert en ressources humaines. Cette prestation, cofinancée par l'État et l'OPCO EP à hauteur de 100 %, est destinée aux entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'OPCO EP pour les aider à rebondir.

Les thématiques couvertes

- Accompagnement à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise Covid-19 ;
- Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise ;
- Organisation du travail ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- Amélioration du dialogue social ;
- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise.



Les thématiques d'intervention prévues sont détaillées dans la **nouvelle instruction du 4 juin 2020** qui remplace celle du 8 mars 2016 et renforce la prestation pour accompagner les TPE-PME pendant la crise et la reprise de l'activité économique.

Les critères d'éligibilité à la prestation Conseil

1

Bénéficiaires : entreprises moins de 250 salariés (hors groupe), adhérentes à l'OPCO EP

2

Prestataire : choix de l'entreprise pour les actions individuelles (mise à disposition d'un [annuaire de consultants](#) sur le site internet de l'OPCO). L'organisme prestataire doit répondre à un certain nombre de critères.

3

Type et durée d'accompagnement :

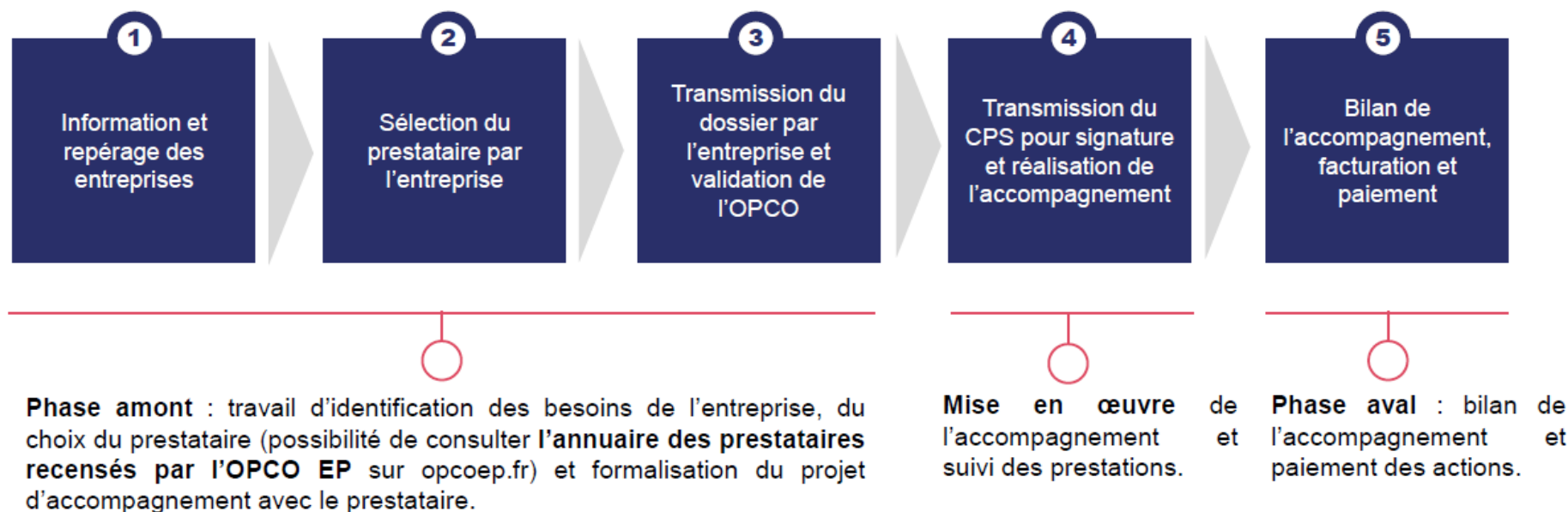
- **Court** : entre 1 à 10 jours : privilégié dans le cadre de la crise actuelle, pour la formalisation du plan d'actions.
- **Long** : 10 à 20 jours (formalisation du plan d'actions et accompagnement à sa mise en œuvre).

4

Dates : les prestations démarrent à signature de la convention / l'avenant et sont réalisées jusqu'au 31 décembre 2021.

La mise en œuvre de la prestation Conseil

Mise en œuvre opérationnelle des prestations de conseil RH



Je souhaite rechercher un cabinet conseil

<https://diagnostic.opcoep.fr/consultants/>

Je souhaite mettre en place une prestation conseil

Je suis une entreprise de moins de 11 salariés

Contact OPCO EP : Sana EL MAJDOUBI
sana.elmajdoubi@opcoep.fr

Je suis une entreprise d'au moins 11 salariés

Contact OPCO EP : je contacte mon conseiller formation.



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Le plan anti-crise de l'OPCO EP : la prestation de conseil

questions posées / réponses apportées

Pour pouvoir bénéficier de cette prestation, il faut déposer sa demande au plus tard le 15 décembre ?

■ En effet, pour des raisons de gestion administrative des dossiers concernant le financement alloué 2020. Cependant, l'Etat finance cette prestation jusqu'à fin 2021.

Au sein du Service d'appui RH, des dirigeants de petites entreprises ont des difficultés à prendre du recul et à se projeter. La notion de diagnostic peut leur faire peur et pourtant, bénéficier d'un regard extérieur et d'un accompagnement de la part d'un expert dédié, totalement gratuit est utile et une forme de luxe. Pouvez-vous nous présenter quelques illustrations du contenu de cette prestation ?

■ Cette prestation est une photographie des pratiques et permet de dégager des axes d'amélioration pour gagner en performance. Nous avons conscience que la reprise d'activité s'effectue aujourd'hui de façon saccadée. Une entreprise d'aide à domicile et de services à la personne, un laboratoire médical, un cabinet d'architectes, une boulangerie, des bouchers bénéficient de cette prestation. L'entreprise de services à la personne est accompagnée pour mettre en place son plan de développement de compétences et un consultant travaille sur un référentiel de compétences. Un cabinet d'architectes travaille pour l'heure totalement sur la production car il souhaite retrouver son niveau de trésorerie d'avant la crise. L'enjeu de l'accompagnement est de lui permettre de prendre le recul et de définir des axes d'amélioration pour retrouver progressivement son niveau de trésorerie.

■ Ce que l'on désignait antérieurement par appui - conseil RH était pris en charge à 50 % par l'Etat. La prestation de conseil est aujourd'hui prise en charge à 100 % par l'Etat. C'est donc totalement gratuit pour l'entreprise.



ANNEXES

Un écosystème remanié

Dans l'écosystème profondément remanié des OPCO, l'OPCO EP est un acteur majeur qui :

Se déploie sur tout le territoire national (DROM compris)



Rassemble le plus grand nombre de TPE et d'apprentis

- 402 000 entreprises dont 399 400 de moins de 50 salariés
- 3,5 millions de salariés dont 81% font partie d'entreprises de moins de 50 salariés
- 100 000 contrats d'apprentissage et 23 000 contrats de professionnalisation

Recouvre des entreprises et des salariés entrant dans le champ d'application de 54 branches professionnelles ainsi que des entreprises qui ne relèvent pas d'une CCN ou d'un accord national de branche sur la formation mais dont l'activité principale s'inscrit dans le périmètre d'intervention de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Un champ de compétences qui recouvrent 54 branches professionnelles

- Assainissement et maintenance industrielle - IDCC 2272
- Assistants maternels du particulier employeur - IDCC 2395
- Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat - IDCC 2329
- Avocats salariés - IDCC 1850
- Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie,
- commerces de volailles et gibiers - IDCC 0992
- Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales) - IDCC 0843
- Cabinets dentaires - IDCC 1619
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile - IDCC 1951
- Charcuterie de détail - IDCC 0953
- Coiffure et professions connexes - IDCC 2596
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC 1483
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants) - IDCC 1286
- Détaillants en chaussures - IDCC 0733
- Entreprises d'architecture - IDCC 2332
- Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation - IDCC 1605
- Entreprises de logistique de communication écrite directe - IDCC 1611
- Entreprises privées de services à la personne - IDCC 3127
- Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers - IDCC 3032
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers - IDCC 1978
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles - IDCC 1043
- Immobilier - IDCC 1527
- Imprimerie de labeur et Industries Graphiques - IDCC 0184
- Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes - IDCC 0614
- Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes - IDCC 1412
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC 0959
- Librairie - IDCC 3013
- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM) - IDCC 1404
- Mareyeurs-expéditeurs - IDCC 1589
- Miroiterie, transformation et négoce du verre - IDCC 1499
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers - IDCC 1408
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques - IDCC 1982
- Notariat - IDCC 2205
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - IDCC 2785
- Pâtisserie - IDCC 1267
- Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires - IDCC 2706
- Personnel des cabinets d'avocats - IDCC 1000
- Personnel des cabinets médicaux - IDCC 1147
- Personnel des Greffes des tribunaux de commerce - IDCC 0240
- Personnel des huissiers de justice - IDCC 1921
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire - IDCC 2098
- Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse) - IDCC 2697
- Personnel salarié des agences de recherches privées - IDCC 2978
- Pharmacie d'officine - IDCC 1996
- Poissonnerie - IDCC 1504
- Pompes funèbres - IDCC 0759
- Promotion Immobilière - IDCC 1512
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire - IDCC 0993
- Remontées mécaniques et domaines skiables - IDCC 0454
- Répartition pharmaceutique - IDCC 1621
- Salariés du particulier employeur - IDCC 2111
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales - IDCC 0915
- Taxis 4932Z - IDCC 2219
- Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires - IDCC 1875
- Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

EPEC Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1^{er} janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l'emploi de Paris.

Activité 2020

- Point d'accueil, d'information et d'orientation Paris Emploi
- Accueil - Linguistique - Logement - Emploi - Réseaux dans le cadre du Plan Investissement et Compétences pour l'intégration professionnelle des réfugiés
- Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris
- Pôle clauses sociales de Paris
- 2024 : Toutes championnes, tous champions !
- Libraires et disquaires indépendants
- L'école des métiers du vélo de Paris
- Paris Fabrik
- Service d'appui RH aux TPE / PME parisiennes
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

www.epec.paris